

« A partir du 1^{er} janvier, les départs qui ont lieu depuis 9 heures et demie jusque midi et quart et depuis une heure et demie jusque cinq heures, se feront de quart d'heure en quart d'heure, les autres départs se feront comme par le passé de demie en demie heure; »

Adopte un rapport de la commission de la voirie fixant à douze mètres la largeur des rues qui, étant ouvertes conformément au plan général ou dont l'utilité sera reconnue par le conseil municipal, auront droit au remboursement de la moitié des frais du pavage de la chaussée et l'aqueduc.

Sur la proposition de la commission des eaux, vote à inscrire aux budgets de 1875 et 1876 un crédit de 177,500 fr. pour une troisième machine à vapeur à Bousbecques (bâtiment, générateur et machine) et un crédit de 76,000 francs pour un second réservoir d'eau à Roubaix;

Sur la proposition de la commission de surveillance de la condition publique, donne son approbation à un marché de papier passé pour cet établissement;

Accepte de ses propriétaires l'offre de la rue Ste-Thérèse;

Accepte en principe des demandes d'indemnités formulées par des propriétaires de terrains à Bouvines pour dégâts occasionnés par les travaux de recherches d'eau potable; laisse au conseil de préfecture l'appréciation des chiffres à allouer;

Vote un crédit de 600 francs pour un calorifère à établir sous la salle du tribunal de commerce;

Renvoie à la commission des finances un rapport du directeur des travaux municipaux, sur l'entretien du bâtiment communal;

Vote à inscrire au budget supplémentaire 1874 un crédit de 1,362.92 pour travaux au cimetière;

Renvoie à la commission des finances un projet d'établissement de l'École de natation;

M. Farnachon prie l'administration de faire hâter la transcription des procès-verbaux des séances antérieures.

Le conseil s'est adjourné à vendredi.

Le secrétaire,
CH. JUNKER.

Nous recevons la lettre suivante :

Roubaix, le 12 novembre 1874.

Monsieur le Rédacteur,
Les élections municipales vont se faire dans dix jours et aucun nom de candidats n'est encore prononcé. Jamais cependant il ne fut plus nécessaire à l'avenir de Roubaix, que les hommes d'ordre, à quelque parti politique qu'ils appartiennent, s'unissent et se concertent pour sauvegarder les intérêts matériels et moraux qui ont fait jusqu'à ce jour la force de notre cité.

On est entré en France, et surtout à Roubaix, dans une voie bien fautive en ce qui concerne les élections municipales, on a mis de la politique là où il n'en faudrait pas, de telle sorte qu'on dit pour apprécier les élections : « Elles ont été républicaines ou monarchiques. » Le sens public est vicieux et la question ainsi posée est tout simplement absurde.

Voulez-vous me permettre une comparaison : Quand il s'agit de comice agricole, on cherche pour en faire partie de bons agriculteurs; d'un conseil de guerre, on choisit des hommes du métier; de l'assemblée nationale, chacun vote pour l'homme politique de son choix; s'il s'agit de former un conseil municipal, c'est-à-dire une assemblée chargée des intérêts d'une cité, on doit évidemment s'efforcer de choisir les hommes les plus compétents pour les défendre, et l'opinion politique d'un candidat est aussi impropre à guider l'électeur dans son choix

de moi et me dit que j'avais le bonheur de lui plaire.

« La grossière galanterie de cet homme odieux me fit horreur, je ne le lui dissimulai pas. »

« Il faut vous dire qu'il prétendait exercer la même domination sur les hommes et sur les femmes; en se voyant repoussé, il devint livide, et je compris au regard qu'il dirigea sur moi que j'avais un mortel ennemi. »

« C'est très bien, me dit-il, mais vous ne supposez pas, ma belle, que je vous laisserai tranquillement roucouler avec votre Dubois. Si d'ici deux jours vous n'avez pas rompu avec lui, je vous jure qu'il ira rejoindre Moïsson. »

« Moïsson était un jeune homme qu'il avait tué en duel, trois ans auparavant, parce que celui-ci avait paru mettre en doute ses exploits passés. Je savais que Dubois ne supporterait pas les provocations de ce misérable, et qu'il ne reculerait pas devant un duel dont l'issue ne pouvait être douteuse; j'avais déjà devant les yeux l'image de mon fiancé, lâchement assassiné dans une lutte inégale. Je résolus de l'éloigner à tout prix, je lui fis croire que je ne l'aimais plus, qu'il devait renoncer à moi. C'était un cruel sacrifice que je m'imposais, mais j'espérais qu'un jour je pourrais tout lui expliquer et reprendre nos projets. »

« Lorsqu'il partit, vous l'accompagniez : derrière mes rideaux, je vous vis passer, je sanglotais en le voyant s'éloigner dans l'attitude du désespoir. J'appris ensuite qu'il était à C... où il avait trouvé un tout petit emploi; je me sentis bien triste, en pensant qu'il me maudissait; mais au moins il était sauvé, »

pour le conseil municipal que pour le comice agricole ou le conseil de guerre.

On doit porter au conseil municipal des candidats que leur caractère d'honorabilité et de moralité, leur intelligence des besoins et des intérêts communaux rendent les plus propres à mener à bien les questions d'intérêt public qui intéressent la cité.

Si l'on est de bonne foi, il n'y a qu'un objectif à envisager : « Le bien et le profit de la commune. » On peut remplir ces conditions à quelque parti politique que l'on appartienne, et il n'est pas démontré qu'il faille être monarchiste ou républicain pour faire un bon conseiller municipal.

Ce qu'il faut éviter, ce sont les hommes « de parti pris » et décidés à marcher, sans presque raisonner, au commandement du chef de file, tout comme des soldats à l'exercice; pour en arriver là il suffirait de nommer les chefs; pas ne serait besoin des soldats.

Je voudrais en un mot un conseil municipal moins discipliné, dans lequel un seul homme ne serait pas légion, c'est un vœu général que j'émetts et qui s'applique à ces deux portions du conseil qu'on est convenu d'appeler la gauche et la droite.

Il faudrait pour cela que les élections ne se fissent plus aux noms des partis politiques, et qu'elles rentrassent dans le cadre que le bon sens et les intérêts communaux leur assignent.

Je sais que ce que je souhaite sera difficile à obtenir, mais il faut tenter un appel à la raison, et je crois que si les personnes les plus influentes de notre cité, à quelque parti politique qu'elles appartiennent, se mettent en rapports directs au lieu de s'éviter et de se fuir, on arriverait à remettre sur son véritable terrain la question des élections municipales.

Agrérez, Monsieur le Rédacteur, etc.

UN ABONNÉ.

Masny, ce 11 novembre 1874.
Monsieur le Rédacteur en chef du Journal de Roubaix.

Je viens vous prier de vouloir bien insérer dans le plus prochain numéro de votre journal ma lettre de remerciement adressée aux électeurs du département du Nord.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Électeur.

Plus de cent mille d'entre vous, en me donnant leurs suffrages dimanche dernier, ont affirmé d'une manière éclatante leur dévouement à la cause de l'ordre.

Je les en remercie... je remercie surtout les électeurs des campagnes; vivant au milieu d'eux, connaissant leurs besoins, je leur avais adressé un appel spécial. Ils y ont répondu; ils ont compris que nous avions les mêmes intérêts et aussi les mêmes sentiments. Je les remercie, non-seulement en mon nom, mais au nom du parti de l'ordre tout entier, auquel c'est leur honneur de rester toujours fidèles.

Mon unique ambition était de rallier tous les conservateurs; ce but a été atteint. Si le succès n'a pas complètement couronné nos efforts, du moins avons-nous conscience d'avoir fait notre devoir et d'avoir montré que la cause de l'ordre compte dans notre département de nombreux et dévoués défenseurs.

FRÉVET,
Cultivateur, Fabricant de sucre,
Maire de Masny.

M. Henri Lefebvre, de Roubaix, élève du collège communal de Valenciennes, vient de subir avec succès les examens du baccalauréat devant la Faculté des Sciences de Lille.

La commission de recensement du département du Nord n'a pas encore terminé son travail et les résultats dé-

et je pouvais espérer que l'horizon ne tarderait pas à s'éclaircir.

« Hélas! je ne savais pas que la haine de mon ennemi était de celles que rien ne saurait assouvir. Bientôt après je m'aperçus d'un changement dans la manière d'être des personnes que je connaissais; je les trouvais plus froides, plus réservées; quelques paroles vagues me donnaient à penser qu'elles ne m'estimaient plus autant. Une dame qui m'avait prise en affection me dit que je suivais une mauvaise voie, qu'il me fallait en sortir. Je voulus l'interroger, avoir l'explication de ses paroles; elle considéra mon ignorance comme simulée, et refusa d'en dire davantage. Je me sentais enveloppé par la calomnie; mille indices me le prouvaient, je ne pouvais la saisir; les démarches les plus simples étaient interprétées dans un sens injurieux; tout était prétexte aux appréciations malveillantes; on faisait surgir dans l'ombre des circonstances qui donnaient à ma conduite une apparence équivoque. »

On s'écartait de moi, on se taisait quand j'approchais. Les visages qui m'étaient autrefois les plus sympathiques, étaient devenus de glace pour moi. Les maisons qui me donnaient de l'occupation se sont fermées les unes après les autres; le travail m'a manqué peu à peu; pour comble de malheur les braves gens qui me logeaient, entraînés eux-mêmes par le courant de l'opinion qui me flétrissait, m'ont déclaré que j'ais à chercher un autre domicile.

« Si je n'avais deviné tout de suite de quelle main partaient ces coups, je n'aurais plus eu de doute en voyant le sourire de triomphe avec lequel, quand

finitifs du vote du 3 novembre ne seront pas encore arrêtés. Voici les chiffres les plus complets, par arrondissements, publiés jusqu'à ce jour :

Arrondissement.	Votants.	M. Parry.	M. Fizeu.
Avesnes.	27,958	15,975	11,823
Cambrai.	36,299	24,148	11,895
Douai.	21,650	10,900	11,501
Dunkerque.	18,072	6,602	11,239
Hazebrouck.	21,733	5,454	16,101
Lille.	70,319	36,601	29,677
Valenciennes.	28,383	17,564	10,621
Total.	224,454	119,344	102,859

Nous avons annoncé la mort prématurée de M. Paul Guiraudet, recteur de l'Académie de Toulouse et ancien doyen de la Faculté des sciences de Lille.

M. Guiraudet est mort à Paris, où il était venu demander aux sociétés de la science médicale la guérison de la cruelle maladie qui vient de l'emporter.

Mercrredi, après un service funèbre à Paris, le corps a été dirigé sur Lille, où les obsèques auront lieu aujourd'hui jeudi, 12 novembre, à onze heures, en l'église de St-André. L'enterrement se fera au cimetière de l'Est.

M. Paul Guiraudet, quoique déjà devenu une illustration du professorat scientifique, n'avait encore que quarante-huit ans.

L'ENTERREMENT DE M^{me} TRANNOY

Cet enterrement a eu lieu au milieu d'une affluence énorme. Bien avant l'heure fixée, la foule se presse en rangs compacts dans la rue de France et dans les rues avoisinantes. Nous reconnaissons un certain nombre de nos radicaux, mais les dispositions générales leur sont visiblement hostiles et ils se taisent.

Des sergents de ville en grand nombre maintiennent le passage libre au milieu de la chaussée; nous voyons aussi six gendarmes à pied qui doivent escorter le convoi. Plusieurs de messieurs les commissaires de police sont présents ainsi que M. le maréchal-des-logis, commandant la brigade de gendarmerie.

Un peu après trois heures et demie, M. le doyen de Notre-Dame, accompagné de quelques vicaires, vient procéder à la levée du corps. La plupart des hommes se découvrent devant la croix. En ce moment, un huissier signifie à M. Joseph Trannoy l'ordonnance du président du tribunal civil. Le cercueil prend place immédiatement derrière, tenant ses deux enfants par la main.

Le père, le frère de la défunte et d'autres membres de la famille viennent ensuite; une foule de personnes appartenant à tous les rangs de la société, mais dans laquelle les ouvriers sont en grande majorité, suivent les parents; la plupart n'ont pas connu celle que l'on va conduire à sa dernière demeure; mais ils veulent donner un témoignage de sympathie à une famille doublement éprouvée et protester contre les doctrines odieuses que l'on aurait voulu étaler devant notre population.

A peine le cortège a-t-il fait quelques pas, au détour de la rue, qu'un incident scandaleux se produit: M. Joseph Trannoy, entraînant ses deux enfants, quitte la place qu'il occupait et s'en va rejoindre quelques-uns de ses amis qui l'attendent et qui l'accueillent par des bravos, immédiatement étouffés sous les murmures et même les huées de la foule. On entend des ouvriers, des femmes — des femmes surtout —

il me re-contre, M. Vaudrand regarde la malheureuse ouvrière que sa lâche rancune a réduite au désespoir.

« Est-il donc possible que toute une population se rende complice des persécutions d'un homme que chacun apprécie à sa valeur? »

« Vous aussi, reprit-elle en remarquant l'attitude du jeune homme, qui l'examinait d'un regard scrutateur, vous aussi, reprit-elle avec amertume, vous ne me croyez pas, vous ne pouvez admettre que je sois innocente, que la voix publique se soit prononcée contre moi injustement. »

« Je vous crois, Pauline, répondit-il: l'expression de vos yeux, l'accent de votre voix, ne sont pas ceux de la dissimulation et du mensonge; je ne doutais pas de votre sincérité, mais je me demandais comment la peur universelle pouvait donner tant de puissance à la perversité d'un seul homme. »

« Vous avez été victime d'indignes calomnies, et je croisais manquer à mes devoirs d'honnêtes hommes en restant témoin indifférent de la haine qui s'est déchaînée contre vous; il faut qu'elle soit réduite à l'impuissance. »

« Personnellement je ne puis rien; je n'ai aucun titre pour élever la voix en votre faveur; je ne pourrais être qu'un avocat compromettant; mais je connais une maison où vous pourriez, je l'espère, trouver asile. Je vais plaider votre cause auprès de ce vieillard qui est venu s'établir à la Racine. S'il consent à vous admettre chez lui, vous pourrez y braver l'orage, en attendant l'heure prochaine peut-être où la calomnie sera confondue. Reprenez courage, Pauline, et comptez sur moi. »

(A suivre).

exprimer tout haut leur indignation et leur dégoût.

L'une d'elles s'adresse directement à M. Trannoy et l'accable de reproches en termes trop énergiques pour être reproduits ici.

M. Trannoy s'éloigne, entouré de ses amis, et tenant toujours par la main ses deux fils qui jettent sur le cercueil de leur mère un regard désolé. Pauvres petits! Leur cœur leur dit bien qu'ils devraient suivre ce cercueil; mais ils ne peuvent comprendre encore — heureusement! — tout ce qu'il y a d'odieux dans la conduite de leur père.

L'itinéraire de la maison mortuaire à l'église se développe à travers un vaste quartier ouvrier; la population tout entière est venue aux portes, aux fenêtres, elle se presse sur les trottoirs. Partout, les têtes se découvrent, ça et là des petits enfants s'agenouillent...

Sur la place Notre-Dame, nous trouvons un grand concours de curieux; on s'attend à du tapage mais tout reste calme. Nos solidaires ont compris qu'ils ne sont pas en force. Pour eux, la crainte du gendarme est le commencement de la sagesse.

A l'église, la cérémonie s'accomplit au milieu du recueillement général. Le spectacle dont nous venons d'être les témoins, le scandale qui allait nous être donné et qui se change en une magnifique manifestation de la foi populaire, tout cela est bien fait pour inspirer à chacun de sérieuses réflexions.

De l'église au cimetière, le cortège se grossit encore de nombre de personnes qui ignoraient que l'enterrement dût avoir lieu à cette heure et qui, en voyant ce qui se passe, se joignent à nous.

Une foule que les plus modérés évaluent à cinq mille personnes est rangée, au cimetière, autour du carré où doit se faire l'inhumation. Ce carré est très vaste. Les parents et quelques amis s'approchent seuls avec le prêtre du bord de la fosse; tous sont découverts.

A dix ou quinze mètres en arrière de ce groupe, un homme est venu avec deux enfants; tous trois sont couverts; c'est M. Trannoy et ses fils. Un ami les accompagne. Ils demeurent à quelques minutes, le temps de se faire voir, puis ils s'éloignent. On achève les dernières prières; au moment de l'absoute toutes les personnes qui sont placées de ce côté du carré, font le signe de la croix.

La foule s'éloigne ensuite dans le plus grand calme. A la sortie, on reconnaît M. Trannoy, au milieu de ses amis; des cris, des huées, des sifflets se font entendre; mais on comprend bientôt que ce n'est pas le moment d'une démonstration tapageuse: tout se borne là.

Au retour, bien des gens se disaient que jamais personne n'avait eu à Roubaix des funérailles semblables à celles de cette pauvre femme, hier inconnue, et dont le nom est aujourd'hui dans toutes les bouches. On avait voulu nous donner l'odieuse spectacle d'un enfouissement civil; la population roubaissienne — la population ouvrière surtout — a répondu par une éclatante attestation de ses sentiments religieux. C'est bien et puisse la leçon être comprise.

Nous ne pouvons terminer sans rendre un légitime hommage à la famille Thomas qui a si énergiquement résisté à la violence que l'on voulait lui faire.

Grâce aux conseils d'un de nos fonctionnaires, elle a pu porter sa protestation devant M. le président du tribunal civil: Remise en de telles mains, une cause aussi juste devait triompher.

Consistons aussi que l'autorité locale et ses agents ont montré dans toute cette affaire une fermeté et un tact que nous voudrions voir imiter partout en de semblables occasions.

Hier, la police de sûreté a fait un magnifique coup de filet: deux repris de justice des plus dangereux, sortant à peine des prisons, ont été arrêtés au moment où ils prenaient à la gare leur billet pour Lille.

Ces deux individus avaient fait, toute la matinée, des dépenses exagérées dans divers cabarets de la ville et avaient montré à un de leurs amis un grand nombre de pièces de 5 francs.

Au moment de leur arrestation, ils ont été trouvés porteurs de sommes dont ils n'ont pas voulu faire connaître la provenance, mais on a tout lieu de croire qu'ils ne sont pas étrangers aux vols commis ces jours derniers et dont on n'avait pas encore retrouvé les auteurs.

Derisamment prétend tenir l'argent de son camarade Gossart, tandis que Gossart assure que c'est Darismont qui lui a donné celui trouvé dans ses poches.

Il y a quelque temps un de nos collègues, M. H..., a été condamné par le tribunal correctionnel de Lille, pour détention d'arme de guerre; cet exemple n'a pas servi à M. D..., tailleur, rue du Collège, qui a conservé un chassepot appartenant à l'Etat. Procès-verbal vient d'être dressé contre lui pour ce fait, par le commissaire de police du premier arrondissement.

Une collision, qui a bien failli devenir tragique, a eu lieu mardi, vers quatre heures du matin, sur la route de Lomme, entre deux préposés de l'octroi de Lille et deux fraudeurs d'alcool. Les deux employés venaient d'arrêter une voiture qu'ils demandèrent à visiter, en faisant connaître leur qualité. L'un des conducteurs de la voiture répondit à cette demande par des coups de cassetête ou de canne plombée qui jetèrent par terre le préposé Martine, sans connaissance et le bras cassé.

L'autre employé cependant parvint à maintenir l'attelage et à arrêter un des deux conducteurs, tandis que l'autre s'enfuyait à toutes jambes.

La voiture, contenant plusieurs fûts d'alcool, le cheval et l'individu arrêté ont été conduits à Lille dans la matinée.

L'employé Martine, dont le zèle et l'intelligence sont justement appréciés de ses chefs, porte à la tête de fortes contusions. De plus, il a, comme nous l'avons dit, un bras cassé.

(Mémorial.)

Marché du 11 novembre. — Assez beau marché bien fourni: 1,700 hectolitres. Vente lente, environ 25 cent. de baisse commerciale à l'hectolitre.

Blés blancs de 19 à 21 fr.
Macaux de 18 à 19 fr. 50.

Farines tenues en consommation, de 34 à 34 fr. 50; affaires difficiles.

Etat civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 10 NOVEMBRE.

Henri Clément, rue du Pile. — Emile Dectignies, rue Turgot. — Marie Louvet, rue des Longues-Haies. — Hélène Gadeyne, rue du Fontenoy. — Louis Moulart, au Fontenoy. — Alphonse Debackere, rue Watt. — Flora Wateau, rue des Parvenus. — Alfred Vandecruix, rue du Trichon.

Du 11. — Grégoire Cerdagne, au Fort Mulliez. — Jean Derrevaux, rue de la Perche. — Jeanne Florin, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Amadé Dubois, rue des Longues-Haies. — Léonie Laporte, rue de l'Époule. — Jeanne Delplanque, rue du Fort. — Léon Yon, Fort Mulliez. — Léon Deber, rue des Longues-Haies. — Théophile Vandeputte, au Fontenoy.

MARIAGES DU 11 NOVEMBRE. — Jean-Baptiste Giorieux, 40 ans, aéronaute, et Juliette Viane, 22 ans, tailleur.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 10 NOVEMBRE. — Pierre Devuyt, 61 ans, journaliste, à l'Hôpital. — François Defretin, 40 mois, rue du Ballon. — Eudoxie Vanheuverbeke, 2 ans, rue de Montvieux. — Célestine Bondi, 32 ans, infirmière, à l'Hôpital. — Adolphe Leclercq, 49 ans, blateur, rue du Grand-Chemin. — Adeline Leplat, 16 jours, rue de Magenta. — Florine Nutte, 50 ans, tissand, rue de Lannoy.

Du 11. — Maria Rohart, 18 ans, sans profession, rue St-Laurent. — Aimée Desplanques, 56 ans, marchand de légumes, Place du Trichon. — Pierre Pomerinck, 1 an, rue de la Paix. — Henri Dumoulin, 7 mois, rue de la Gaité. — Alfred Desbonnet, 22 ans, jardinier, à l'Hôpital. — Henri Coquant, 3 mois, à l'Époule. — Flore Roussel, 34 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Pauline Depleux, 1 an, rue des Recolets.

Cour d'assises du Nord

Présidence de M. JOREL, conseiller. — Assesseur, M. Hardouin et David conseillers.

Ministère public, M. PIERRON, substitut.

Audience du 9 novembre 1874.

1^{re} affaire de la session. — Vol qualifié. Pierre Huys, âgé de quarante-cinq ans, chauffeur, né à Astème (Belgique), demeurant à Fives-Lille, a été condamné à six ans de réclusion et dix ans de surveillance de la haute police.

Défenseur M^e Boissennet.

2^e affaire. — Vol qualifié

Emile Flavigny, âgé de trente-trois ans, journaliste, né et demeurant à St-Aubert, a été condamné à six ans de travaux forcés et dix ans de surveillance.

Défenseur, M^e Georges Allard.

3^e affaire. — Attentat à la pudeur sans violence. (Huis-clos).

Pierre-Joseph Lievin, âgé de cinquante-huit ans, peintre en bâtiments, né et demeurant à Fives-lez-Raches, a été condamné à cinq ans de réclusion sans surveillance.

Défenseur, M^e Barbedienne.

Audience du 10 novembre.

Ministère public: M^e CARPENTIER, premier avocat-général.

1^{re} affaire. — Vol qualifié.

L'accusé est le nommé Frédéric Bloem, âgé de 38 ans, né à Overpeld (Belgique), comptable, domicilié à Roubaix.

Le 15 juillet dernier, une femme se disant la sœur d'un sieur Leroy, fondeur à Tournai, se présentait chez M. Verlinde, fondeur en cuivre à Lille, et lui remettait une lettre par laquelle Leroy lui offrait en vente 200 kilogrammes de cuivre rouge dont il pouvait, disait-il, se défaire à un prix avantageux par suite de cessation de commerce.

Le sieur Verlinde remit le marché au lendemain et, soupçonnant une fraude, il fit prévenir la police qui arrêta à son tour la prétendue sœur de Leroy.

Amené immédiatement devant le com-